



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

schizophrénie

Question écrite n° 7391

Texte de la question

Mme Françoise Dumas interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la schizophrénie. Cette maladie mentale appartient au registre des psychoses et se caractérise par une désorganisation de la personnalité dont les signes les plus courants sont les hallucinations, les délires ou la dépression. C'est une maladie complexe socialement et psychologiquement invalidante. Les familles des malades se retrouvent confrontées à la gestion délicate de l'évolution de cette maladie et à l'inadaptation du cadre juridique et médical. Elle souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement appelle de ses vœux pour améliorer la prise en charge des malades et soulager leurs familles.

Texte de la réponse

Les principales actions de prise en charge de la schizophrénie menées par le ministère des affaires sociales et de la santé sont des actions de prévention, d'amélioration des pratiques de soins et d'accompagnement des patients et des familles. En matière de prévention, le Ministère des affaires sociales et de la santé finance et accompagne des associations de patients et de familles qui effectuent des actions de sensibilisation à destination du grand public, en particulier lors de la semaine d'information en santé mentale. Ces associations ont également mis en place des sites internet d'information sur la maladie. Ces actions de sensibilisation ont pour objectif de changer le regard de la société vis-à-vis des psychoses chroniques et plus particulièrement des personnes atteintes de schizophrénie. Concernant la prise en charge du patient atteint de schizophrénie, la haute autorité de santé (HAS) a élaboré en 2007, un guide de bonnes pratiques destiné aux médecins, ainsi que des recommandations sur la « détection précoce des signes et symptômes prodromiques de la schizophrénie chez l'adolescent et le jeune adulte ». La prise en charge des comorbidités somatiques, qui sont une des causes majeures de la baisse d'espérance de vie des personnes atteintes de schizophrénie, fait l'objet d'une sollicitation de la fédération française de psychiatrie pour la rédaction d'un référentiel de bonnes pratiques. Afin de prévenir les rechutes et les hospitalisations liées aux maladies psychiatriques sévères et en particulier la schizophrénie, le ministère des affaires sociales et de la santé finance des associations nationales qui proposent des dispositifs d'accueil et d'écoute à destination des usagers (groupes de paroles, permanences téléphoniques) ou des familles. L'éducation thérapeutique, qui a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie, a été également développée, notamment avec l'élaboration d'un guide par la HAS. Enfin, des programmes de formation des aidants familiaux et de leurs proches à l'accompagnement de la maladie mentale (programmes profamille) sont proposés. Des premières évaluations, il ressort que le taux de rechute des malades dont la famille a participé à ce type de programme est divisé par deux. Une approche globale des maladies psychiatriques et de la préservation de la santé mentale sera proposée dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7391

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5624

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2142